

de la SEE, les exportations doivent avoir un contenu canadien d'au moins 60 %. Tous les biens et services sont admissibles à l'assurance des crédits à l'exportation de la SEE, mais seulement les biens d'équipement normalement vendus avec un crédit d'un an ou plus sont admissibles au financement. Quiconque exerce une activité commerciale au Canada peut recevoir de l'aide de la SEE.

L'assurance des crédits à l'exportation offre une protection aux exportateurs pouvant représenter jusqu'à 90 % de leurs pertes, dans le cas où les clients étrangers ne peuvent pas ou ne veulent pas payer leurs comptes. La police d'assurance la plus utilisée est une police globale tous risques, qui offre une protection à la fois contre les risques politiques et contre les risques commerciaux. Les risques politiques comprennent la guerre ou la révolution ou le blocage du change, et les risques commerciaux comprennent l'insolvabilité ou le refus d'honorer un engagement. L'assurance globale contre les risques politiques est analogue à l'assurance globale tous risques mais sans la protection sur le plan commercial. Une assurance sélective contre les risques politiques protège les exportations vers des pays déterminés en cas de problèmes politiques. Des polices d'assurance globales couvrent les exportations vendues contre paiement à court terme. Dans le cas des exportations vendues contre paiement à moyen terme de deux à cinq ans, la SEE offre une assurance transaction spécifique qui couvre des transactions particulières.

Outre les polices d'assurance globales et l'assurance transaction spécifique, la SEE offre également un certain nombre de polices spéciales, et notamment des polices contre les risques commerciaux sur les ventes aux États-Unis, auxquelles peuvent souscrire les petites comme les grandes entreprises prêtes à payer une franchise en retour de primes moins élevées; des polices contre les risques politiques sur les ventes de produits agricoles en vrac avec un crédit de 360 jours; et des polices contre les risques politiques liés à l'utilisation de matériel sur des chantiers à l'étranger. La SEE offre également une assurance caution de soumission et une assurance garantie de bonne exécution pour les transactions à l'importation, de même qu'une assurance investissements à l'étranger qui protège les investisseurs contre l'expropriation, la guerre ou la révolution, et l'incapacité de rapatrier les gains. Il existe également des polices qui protègent les exportateurs bénéficiant de prêts de la SEE durant la période précédant les versements, et des polices qui protègent les sous-traitants fournisseurs participant à des transactions financées ou garanties par la

SEE contre le non-paiement, pour des raisons relevant de l'acheteur ou de l'exportateur attiré (le maître d'œuvre). Les membres d'un consortium peuvent obtenir une protection contre l'appel d'une garantie de bonne exécution en raison de la non-exécution du contrat par un ou plusieurs autres membres du consortium; et une entreprise canadienne de cautionnement peut également obtenir une protection si elle fournit, pour le compte d'un exportateur, une garantie de bonne exécution à un acheteur étranger.

Des garanties sont offertes aux banques qui accordent des prêts à l'exportation et qui fournissent des cautions de soumission et des garanties de bonne exécution pour le compte d'un exportateur, ou qui achètent des billets à ordre donnés par un acheteur étranger à un exportateur canadien à titre de paiement pour des biens d'équipement ou des services. Il existe également des garanties offertes aux banques qui financent des exportations de produits agricoles vendus avec un crédit dont le terme ne dépasse pas trois ans lorsque la concurrence internationale le justifie, et des garanties de lignes de crédit à court terme qui protègent les banques et les établissements financiers qui consentent des lignes de crédit aux banques étrangères, qui à leur tour financent l'achat de biens canadiens vendus avec un crédit à court terme.

Le financement des exportations soutient l'exportation de biens d'équipement et de services vendus avec un crédit à terme d'un an ou plus. Comme exemple de produits financés par la SEE, on peut mentionner les wagons de métro, les avions, le matériel électronique, le matériel et l'outillage, les simulateurs de vol, les services et les constructions clés en main. Huit programmes de financement sont offerts: prêts, prêts à versements multiples, protocoles, lignes de crédit, achats de billets à ordre, forfaitage, achats simplifiés de billets à ordre, crédits spéciaux. Dans le cas des prêts, l'entente de financement est conclue avec l'acheteur pour un achat particulier. Dans le cas des prêts à versements multiples, des protocoles et des lignes de crédit, les ententes sont signées en prévision d'opérations ultérieures. Étant donné que les taux et les conditions sont établis au moment de la signature de ces ententes, les affectations peuvent être effectuées dans les meilleurs délais. Dans le cas des programmes d'achat de billets, soit les achats de billets à ordre, le forfaitage et les achats simplifiés de billets à ordre, la SEE achète les billets donnés à un exportateur par un acheteur étranger et prend à sa charge les risques du prêteur. Quant aux crédits spéciaux, c'est un programme qui permet aux acheteurs